



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2024 - 94

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	21
Dont quatre pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 03 décembre 2024

**OBJET :**  
**RESTRUCTURATION/EXTENSION  
DU GROUPE SCOLAIRE ET  
PÉRISCOLAIRE – AUTORISATION  
A SIGNER LE MARCHÉ DE  
MAÎTRISE D'OEUVRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M.  
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.  
FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C.  
PLEYNET J.P. DENERVAUD M.  
CHEVRON F. DIANA C. CORNU C.  
QUERNEC GARIN C. MATTERA A.  
CHAMPEAU S.

**EXCUSÉS :** De PROYART A. « pouvoir à MORIAUD P. » MORAND F. « pouvoir à PLEYNET J.P. » BILLARD G. « pouvoir à CHEVRON F. » RACINE FREIXENET M. GEROUDET A. CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT C. »

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R 2162–15 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024 – 53 du 11 juin 2024 adoptant le programme des travaux de restructuration/extension du groupe scolaire et périscolaire estimé à 4 964 603,00 € HT et autorisant le lancement de la procédure d'un concours de maîtrise d'œuvre,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence :  
BOAMP publié le 23 juin 2024  
JOUE publié le 24 juin 2024

Vu la délibération n°2024 – 53 du 11 juin 2024 portant désignation des membres du jury, fixant la prime aux candidats non retenus et le nombre d'équipes admises à concourir,



18/12/24



Vu l'arrêté municipal n° 175-2024 du 19 juillet 2024 relatif à la désignation des membres additionnels appelés à participer aux travaux du jury du concours de maîtrise d'œuvre,

Vu le procès-verbal du jury du 08 août 2024 proposant la liste de candidats admis à concourir,

Vu l'arrêté municipal n° 2024 - 185 en date du 12 août 2024 désignant les candidats admis à concourir,

Vu le procès-verbal du jury du 15 novembre 2024 établissant la proposition pour le choix du lauréat,

Conformément aux critères de jugement des prestations énoncés dans le règlement du concours et à l'avis motivé du jury, le représentant du pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à 58 BIS ARCHITECTE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration/Extension du groupe scolaire et périscolaire dont l'enveloppe financière des travaux est arrêtée à 3 854 000,00 € HT à 58 BIS ARCHITECTE domicilié 58 bis avenue de Genève 74 200 THONON LES BAINS, pour un forfait de rémunération en base de 445 137,00 € HT et la mission OPC de 50 102,00 € HT, soit un total de 495 239,00 € HT (12,85 %) ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes les pièces contractuelles y afférent ;

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer le paiement de la prime fixée à 20 000 €, conformément à l'avis du jury en date du 15 novembre 2024 :

- REDRAW – BRIÈRE architectes
- COMPOSITE architectes
- Pour l'attributaire, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours (article R 2162-21 du code de la commande publique).

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Audrey MATTERA

Le maire

Pascale MORIAUD

